

REGLEMENT DE COURSE

Article 1 : Date de l'épreuve et parcours

L'Ubayak se déroulera le **22 juin 2019**. Cet événement est une course de kayak creek et se déroule le long de la rivière Ubaye, sur la commune de Méolans-Revel.

L'épreuve se déroulera en 2 phases :

- un **boardercross** : il s'agit de descendre le parcours 3 par 3 le plus rapidement possible. L'épreuve se joue en 2 manches. Le parcours débute au dessus du rapide du Fer à Cheval et se termine au niveau de l'embarquement de la base de raft EVP. Le vainqueur est celui qui aura mis le moins de temps sur le cumul des 2 manches.
- Une **course longue** : c'est une descente chronométrée sur les « ex-infrans du Haut » par équipe de 3. A l'arrivée, l'écart entre le premier et le dernier membre de chaque équipe ne devra pas excéder 20 secondes. Le chronomètre s'arrêtera une fois que le dernier membre aura franchi la ligne d'arrivée.

Chaque parcours devra être reconnu par les participants et des passages pourront être bloqués en fonction du niveau d'eau.

Article 2 : organisateurs - comité de course – comité de sécurité

L'Ubayak est organisé par l'association Raide Poule. La course est supervisée par un comité de course et un comité de sécurité.

Article 3 : Conditions de participation et matériel

L'Ubayak est ouvert à **toute personne âgée de 16 ans** révolus au samedi 22 juin 2019. Chaque concurrent devra être en excellente santé, convenablement entraîné et **expérimenté en classe V**.

Les concurrents devront être maîtres de leur comportement sur la totalité de l'épreuve.

Par souci de sécurité, la participation à l'épreuve requiert les équipements suivantes :

- un **kayak en plastique ou en fibre de type creek boat** pesant au moins 16 kg et ne dépassant pas 2,75m, avec des chandelles et des réserves de flottabilité à l'avant et à l'arrière, des bosses en état, un cale-pieds obstruant tout passage vers l'avant du kayak.
- un **équipement isothermique** adapté au torrent alpin (combinaison néoprène ou étanche)
- un **casque EN 1385**
- un **gilet d'aide à la flottabilité ISO 12402-5 équipé de :**
 - un harnais largable
 - un couteau de sécurité accessible et adapté aux sports d'eau vive
 - un sifflet accessible et adapté aux sports d'eau vive
- des **chaussures fermés** avec système de serrage. Les chaussons néoprènes de type slalom ne sont pas acceptés.
- une **corde de sécurité**

Article 4 : Tarifs et Modalité d'inscription

Des pré-inscriptions peuvent se faire par téléphone ou par mail. L'inscription sera prise en compte le matin même, **chacun doit fournir à l'organisateur :**

- le **règlement** de course lu, approuvé et signé,
- le **bulletin d'inscription** dûment rempli
- une photocopie de la **licence FFCK** (l'original sera contrôlé à la remise des dossards) **ou** d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition de moins de 3 mois.
- une **attestation d'assurance responsabilité civile individuelle**

Les **mineurs** doivent fournir une **autorisation parentale** et une **attestation de capacité à naviguer en classe V remplie par un BE ou un DEJEPS Canoë-kayak**.

L'inscription à l'Ubayak coûte le montant de 20€. Le nombre de concurrents admis est limité à 50

coureurs. Il sera possible de s'inscrire le matin dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Sécurité

L'organisation prévoit de postes de sécurité sur les rapides difficiles et les points de contrôle comme indiqué sur le plan de course. Durant la longue course, chaque participant doit assurer la sécurité de son équipe et, en cas d'accident, celle des autres participants.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un participant au niveau technique insuffisant.

Article 6 : Dossards

Les **dossards seront remis entre 8h00 et 8h30** au départ du premier parcours.

Article 7 : Assurance

En s'acquittant de leurs droits d'inscription, les concurrents seront automatiquement assurés pour la journée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler.

Article 8: Reconnaissance du parcours et briefing

La reconnaissance du parcours est impérative. Un briefing de sécurité sera effectué avant chaque épreuve, la présence de tous les concurrents est obligatoire

Article 9: Disqualification

Les cas pouvant entraîner une disqualification sont :

- infraction ou tentative de fraude au règlement précédemment énoncé
- intervention d'une aide extérieure durant la course
- comportement antisportif ou violent lors de la course

Dans ce cas, les concurrents exclus ne recevront aucun remboursement de la part du comité de l'organisation.

Article 10: Annulation - remboursement

Le comité d'organisation se réserve le droit en cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité de modifier le règlement. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions hydrologiques et météorologiques pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents. En cas d'annulation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel ou équipements individuels pendant l'épreuve.

Renvoyez vos bulletins d'inscription par mail ubayak04@gmail.com .

INFOS: Lionel 06 73 46 36 70